

007

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue le lundi 6 février 2017 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mme, France Laroche, mairesse, Mmes Francine Fillion, Josée Audet, Francine Drouin conseillères, MM. Danny Paré, Rémi Gosselin et Dave Lachance conseillers formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche mairesse. Est également présente Mme Renée Vachon, directrice générale et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse ses mots de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017
4. Adoption des comptes
5. Budget incendie 2017
6. Engagement directeur service incendie, assistants, garde-feu 2017
7. amendement au règlement 14-203 relatif au stationnement
8. Acquisition d'un terrain appartenant à Wilfrid Roy
9. Dépôt du rapport annuel des permis 2016
10. Formation secourisme
11. Formation Microbur
12. Résolution CIM
13. Présentation d'une demande de subvention pour les bandes de la patinoire
14. Résolution d'appui projet FDT
15. Correspondance de la mairesse
 - 15.1. Comités des élus
 - 15.2. Sondage internet haute vitesse
16. Voirie
17. Période de questions
18. Affaires nouvelles
19. Levée de l'assemblée.

2017-02-015

Il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour. Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2017

2017-02-016

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2017, au moins 48 heures avant la tenue de la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 9 janvier 2017. Adopté

4. ADOPTION DES COMPTES

2017-02-017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;

ATTENDU QUE la municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;

ATTENDU QU' un montant de **125 850.08 \$** est déboursé à même le fonds général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2017 inclusivement, pour un montant de **125 850.08 \$**. Adopté

5. BUDGET INCENDIE 2017

M. Danny Paré se retire des délibérations

2017-02-018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter le budget du service incendie annuellement;

ATTENDU QU' une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE les dépenses encourues soient payées au prorata de l'entente du service incendie selon l'article 15;

ATTENDU QUE le budget se détaille comme suit :

<i>SÉCURITÉ INCENDIE</i>		2017 (\$)	2016 (\$)
Rémunérations pompiers	02-22000-141	44 000	44 000
Cotisations de l'employeur	02-22000-200	1 760	1 320
CNESST	02-22000-252	911	858
Frais de déplacement	02-22000-310	1 000	1 000
Téléphonie	02-22000-331	398	488
Internet	02-22000-335	475	0
Page	02-22000-339	1 000	1 000
Vérification comptable	02-22000-413	3 400	3 400
Assurances	02-22000-421	7 940	6 383
Déneigement	02-22000-443	1 150	0
Formation des pompiers	02-22000-454	10 000	7 500
Immatriculation	02-22000-455	5 760	6 000
Entretien caserne incendie	02-22000-522	6 000	1 000
Entretien, réparation camions	02-22000-525	8 000	5 000
Entretien, réparation équipement	02-22000-526	6 000	6 000
Carburant, huile, graisse	02-22000-631	3 000	3 000
Pièces & accessoires	02-22000-649	2 000	4 800
Vêtements & chaussures	02-22000-650	12 000	9 500
Électricité	02-22000-681	8 000	8 000
Propane	02-22000-682	4 300	4 300
Achat équipements	02-22000-725	5 300	8 500
Logiciel Première ligne	02-22000-414	900	850
Frais d'administration (2%)	02-22000-899	2 871	2 161
Quote-part MRC	02-22000-951	0	0
TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE		136 165 \$	125 060 \$

Frais de financement – Camions incendie **Total : 91 027 \$**

Incendie - emprunt camion Leeds (36%)	32 770 \$
Incendie - emprunt camion St-Pierre (36%)	32 770 \$
Incendie - emprunt camion Kinnear's (28%)	25 488 \$

Dépenses à partager **Total : 133 294 \$**

Incendie - dépenses Leeds (36%)	47 986 \$
Incendie - dépenses St-Pierre (36%)	47 986 \$
Incendie - dépenses Kinnear's (28%)	37 322 \$

Frais d'administration (2%) **Total**

St-Pierre	80 755 \$	1 615 \$
Kinnear's	62 810 \$	1 256 \$

Total

St-Pierre	82 371 \$
Kinnear's	64 066 \$
Total :	146 437 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'adopter le budget du service incendie 2017. Adopté

6. ENGAGEMENT DU DIRECTEUR INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2017

2017-02-019

ATTENDU QUE la municipalité doit engager chaque année le directeur incendie, les assistants et garde-feu;

ATTENDU QUE M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2017 au salaire² de base fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire² de base fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant, secteur Saint-Pierre-de-Broughton, au salaire² de base fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE MM. Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire² de base fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE MM. Éloi Mercier (aide aux pratiques) et Daniel Nadeau (aide au DSI) soient engagés au salaire² de base fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et de ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autres que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.45 \$/km;

ATTENDU QU' une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Kinnear's Mills pour adoption par leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'engager le directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2017. Adopté

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

7. AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 14-203 RELATIF AU STATIONNEMENT

2017-02-020

ATTENDU QU' un avis de motion et projet d'amendement ont été donné à la séance régulière du 5 décembre 2016 par Mme Francine Drouin;

ATTENDU QUE la municipalité désire interdire le stationnement sur certaines portions de la rue St-Pierre;

ATTENDU QUE le stationnement sur la rue St-Pierre est considéré dangereux par la présence de courbes et de pentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'interdire le stationnement sur une portion de la rue St-Pierre, c'est-à-dire de la Caisse populaire jusqu'au coin du 9^e Rang, et ce, en tout temps. Adopté

8. ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À WILFRID ROY

2017-02-021

ATTENDU QUE la succession Wilfrid Roy désire se départir du lot 4 910 347 par donation;

ATTENDU QUE ce lot est enclavé entre l'ancien terrain de balle et le terrain de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE Mme France Laroche, mairesse et Mme Renée Vachon, directrice générale, sont désignées pour agir au nom de la municipalité et autorisées à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'acquérir à titre gratuit le lot 4 910 347, mais de défrayer les coûts de changement de titre. Adopté

9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES PERMIS 2016

La municipalité soucieuse d'être transparente quant à l'évolution des valeurs foncières dépose son rapport annuel pour l'émission de l'ensemble des permis délivrés en cours d'année sur son territoire.

011

Sachant qu'en 2016, 69 permis ont été délivrés dont trois pour de nouvelles constructions de résidence, vingt-cinq pour autre type de construction et vingt-six pour de la rénovation. Les autres permis furent délivrés pour des installations septiques, des puits et du lotissement.

En résumé, les investissements totaux pour 2016 atteignent 1 651 200 \$ pour l'ensemble du territoire.

10. FORMATION SECOURISME

2017-02-023

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'obligation d'avoir du personnel formé en secourisme tant au niveau de la voirie que dans les bureaux;

ATTENDU QUE Mme Renée Vachon, directrice générale, devra renouveler sa formation en secourisme pour avril 2017 selon la CNESST;

ATTENDU QU' un cours s'offre gratuitement en mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de la certification en secourisme pour la directrice générale. Adopté

11. FORMATION MICROBUR

2017-02-024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire offrir des formations de qualité à ses employés et ses élus;

ATTENDU QU' une nouvelle formation en français intitulée «*Prise de notes en réunion, comptes rendus et procès-verbaux*» est offerte par la SADC le 7 février prochain;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 30 \$/personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement d'autoriser Mme Renée Vachon, directrice générale et Mme France Laroche, mairesse à s'inscrire à cette formation. Adopté

12. RÉOLUTION CIM

2017-02-025

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

IL EST PROPOSÉ PAR MME FRANCINE FILLION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE Madame France Laroche, mairesse, soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE Madame France Laroche mairesse, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative. Adopté

13. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES BANDES DE LA PATINOIRE

2017-02-026

ATTENDU QUE les bandes de la patinoire du secteur St-Pierre sont désuètes et qu'il a lieu de procéder au remplacement de ces dernières;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite présenter une demande de participation financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) au volet Fonds des Petites Collectivités (FPC)- Infrastructures collectives;

ATTENDU QUE la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

ATTENDU QUE des estimations ont été demandées pour la présentation de la demande;

ATTENDU QUE Madame Renée Vachon, directrice générale, est désignée pour procéder au dépôt de la demande ainsi qu'à la signature de tous documents nécessitant la présentation de cette demande de participation financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de déposer une demande de participation financière au MAMOT, d'en assumer sa part des coûts et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires. Adopté

14. RÉOLUTION D'APPUI PROJET FDT

2017-02-027

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire présenter un projet au programme du Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le projet présenté consiste en l'achat de pancartes identifiant la voie cyclable localisée sur la rue St-Pierre et le 11^e Rang ainsi que le lignage et les imprimés s'y rattachant;

ATTENDU QUE le montant maximal pouvant être accordé est de 7 500 \$ représentant 70% du coût total du projet;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer le 30% restant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement, de déposer une demande de participation financière au Fonds de développement des territoires 2016-2017. Adopté

15. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

15.1 Comité des élus

- M. Danny Paré informe la population de l'arrivée de notre nouveau camion. Nous devrions l'avoir d'ici 2 semaines comme prévu.
- Mme Francine Fillion participe à deux réunions à la Résidence. Les vérificateurs sont passés et tout est correct. Des félicitations sont adressées à l'endroit de M. Alain St-Hilaire pour son beau travail. Toutes les chambres sont louées.
- Mme Francine Drouin informe la population que les préparatifs vont bon train pour l'organisation de la Fête à la tire du printemps.
- Aucun autre élu n'a eu de réunion de comité au cours du dernier mois.

15.2 Sondage internet haute vitesse

Un sondage de satisfaction de votre service internet sera réalisé par la MRC des Appalaches jusqu'au 22 février. Il est très important d'y participer. Vous trouverez le sondage dans notre journal ainsi que sur le site de la municipalité. Vous pouvez également le remplir directement sur le site de la MRC des Appalaches.

15.3 Prix du patrimoine

Un appel de candidatures est lancé pour «*Les prix du patrimoine*». Toute personne intéressée peut se procurer l'information sur le site de la municipalité. Des formulaires de présentation sont disponibles au bureau municipal. Les formulaires de candidature sont acceptés jusqu'au 31 mars prochain.

16. VOIRIE

2017-02-028

ATTENDU QUE deux ensembles de chaînes seront nécessaires pour terminer l'hiver. Un ensemble pour le tracteur New Holland et un autre ensemble pour notre nouveau camion 2017.

ATTENDU QUE des prix furent demandés chez Robitaille Équipement au montant de 3 623 \$ et chez Chaîne Select au montant de 3 730 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, de procéder à l'achat de deux ensembles de chaînes chez Robitaille Équipement. Adopté

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- On demande pourquoi acheter des chaînes?

Réponse: les chaînes ont été mises sur le chargeur. Un ensemble est également nécessaire pour notre nouveau camion.

- L'engagement du directeur incendie est-il pour les trois municipalités?

Réponse : Oui.

- Quelle est la quote-part de St-Pierre?

Réponse : 36% qui représentent un budget de 82 371 \$.

- Est-ce que ça prend un assistant pour le service incendie et les autres municipalités ont-elles été consultées?

Réponse : Oui, ça prend un assistant et les autres municipalités ont été consultées.

- Est-ce que les évaluations ont été haussées en général dans la MRC?

Réponse : Ajusté selon le marché. C'est le dépôt d'un nouveau rôle.

- Est-ce que la valeur des fermes a augmenté?

Réponse : pas toujours, ça dépend du marché en général.

- Comment fonctionnera le remboursement du crédit MAPAQ avec les dernières modifications?

Réponse : On ne sait pas actuellement, mais de l'information nous parviendra sous peu.

- Pourquoi avoir modifié les codes de déontologie?

Réponse : Pour qu'une promesse d'un élu ou d'un employé ne soit pas retenue comme moyen pour arriver à ces fins.

- Quel est le montant estimé pour le remplacement des bandes de la patinoire?

Réponse : 31 000 \$ pour des bandes en aluminium de chez Lampron et 14 000 \$ pour des bandes en bois fabriquées localement.

- C'est pour quand la tenue d'un référendum?

Réponse : Il n'y aura pas de référendum tant que M. Shemie n'aura pas rencontré la municipalité pour un éventuel projet. Soyez assuré que la population sera tenue au courant de tous développements dans le dossier.

- À l'automne 2016, une demande avait été faite au bureau du député fédéral pour un éventuel projet à être présenté au PIC 150 concernant la construction d'un panneau identifiant le 150^e du Canada sur la montagne dans le 11^e rang, alors qu'advient-il de ce projet?

Réponse : Aucun suivi n'a été fait à la municipalité pour ce projet. Par contre la municipalité avait déposé une demande au PIC 150 pour la réfection des bandes de patinoires, mais cette demande a été refusée.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Demande de participation financière (EPNE)

2017-02-029

ATTENDU QU' un fonds de 1 800 \$ est disponible pour la tenue d'activités pour les 0-5 ans dans le cadre du projet «*Ensemble pour nos enfants*» (EPNE) et ce, pour l'ensemble de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des activités ciblées pour les 0-5 ans dans le cadre de la tenue de la Fête de la pêche 2017;

ATTENDU QUE la location de jeux gonflables durant cette journée pourrait ravir les tous petits;

ATTENDU QUE la directrice générale, Mme Renée Vachon est mandatée pour présenter ladite demande et autorisée à signer tous les documents nécessaires sa présentation;

015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale ;à déposer et signer la demande de participation financière au projet «*Ensemble pour nos enfants*». Adopté

2017-02-030

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement que la présente séance soit levée à **20 h 29**. Adopté

____(signé)_____

France Laroche, mairesse

____(signé)_____

Renée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

